



Les centrales photovoltaïques raccordées au réseau

Actuellement, plusieurs possibilités s'offrent aux particuliers, entreprises et collectivités pour installer une centrale photovoltaïque raccordée au réseau.

Contacts

Installateurs :

- MERAND Bruno – 44840 Les SORINIERES – tél. 02 40 31 26 31
- Grimaud Energie Solaire – NANTES - tél. : 02 40 49 88 42
- QUENEA Pascal – CARHAIX - tél : 02 98 93 31 00
- LIBRELEC – 56 130 LA ROCHE BERNARD – 02 99 90 63 66
- GUIOILLER – Johan GARRY – LAVAL - 02 43 26 12 12
- THERMI-CONFORT – Jean-Paul LE TURDU – 02 41 65 70 96

Association **HESPUL** - 114 Bd du 11 Novembre 1918 - 69100 Villeurbanne / Tel : 04 37 47 80 90. Possibilités techniques diverses (intégration ou non au bâti, puissance modulable...).

D'autres installateurs susceptibles de proposer des centrales photovoltaïques raccordées au réseau sont consultables à partir de la liste « Principaux professionnels de l'électricité photovoltaïque » disponible auprès des Espaces Info Energie de la Région Pays de la Loire.

Systémiers :

- APEX BP Solar - 04 99 622 622
- PHOTOWATT - 04 74 93 80 20
- SUNWATT - 04 50 31 35 85

Possibilités d'aides financières :

Type d'aide	Montant
Subvention Europe +ADEME	<ul style="list-style-type: none"> • 4,6 €/Wc pour la connexion pure • 6,1 €/Wc pour la connexion sécurisée (production autonome en cas de défaillance du réseau)
Subvention Région Pays de la Loire	1 €/Wc
Crédit d'impôt	15% du montant TTC du matériel subventions déduites (avec un plafond), pour une habitation principale – investissement réalisé avant fin 2005
Réduction du taux de TVA	<ul style="list-style-type: none"> • 5,5% pour bâtiment de plus de deux ans et pose par un professionnel • 19,6% dans le cas contraire

- les plafonds de puissance pour lesquels le régime d'aides sera appliqué est fixé à 5 kWc pour les particuliers et à 30 kWc pour le secteur collectif/tertiaire.
- Pour bénéficier des aides, le matériel installé doit répondre aux normes suivantes :
Modules PV : CEI 61215 ou CEI 61656, Boîtier de connexion et de raccordement : CEI 60529

Tarif d'achat en métropole continentale (arrêté du 13 mars 2002) :

15,25 c€/kWh pour une production annuelle inférieure à 1200 heures * la puissance crête installée.

4,42 c€/kWh au-delà. Une baisse de 5% du tarif d'achat est appliquée aux nouveaux projets chaque année (soit respectivement en 2003 : 14,90 c€/kWh et 4,20 c€/kWh).

La puissance crête installée maximale permettant de bénéficier de ce tarif est de 5 kWc pour les logements individuels, 1000 kWc pour les bâtiments professionnels et collectifs et 150 kWc dans les autres cas.

Exemples pour projets initiés en 2002 :

Puissance Crête	Coût global TTC*	Aide Région Pays de la Loire	subvention ADEME + Europe	Crédit d'impôt	Participation propriétaire	Production annuelle
1,1 kWc	9200 €	1100 €	5060 €	376 €	2664 €	165 €/an
2,2 kWc	18200 €	2200 €	10 120 €	744 €	5136 €	330 €/an

*en considérant une TVA à 19,6% ; la partie en gris clair ne varie pas en fonction du prix, mais selon la puissance installée.

Les coûts sont variables selon les systèmes – demander plusieurs devis.